

Lettre d'engagement à respecter les valeurs du FSC

Vision et les valeurs Sociétés SEREI NO NENGONE et TAKONE

PREAMBULE :

Ce document a pour objet de décrire la vision et les valeurs portées par les sociétés SEREI NO NENGONE Sarl et TAKONE Sarl, les ayant conduites à s'engager dans une démarche de certification FSC, et donc de respecter les valeurs du FSC.

Implantée sur des terres coutumières, la société SEREI NO NENGONE a pour objectif de développer une activité d'extraction d'essences végétales.

Parfaitement intégrée dans le milieu Kanak, elle bénéficie du soutien de l'ensemble des clans propriétaires des zones exploitées par la société.

Son activité s'est concentrée dans un premier temps sur l'extraction de l'essence aromatique du santal des Îles Loyauté dont les qualités sont reconnues au niveau international par les plus grands parfumeurs.

Elle s'élargit désormais vers d'autres essences comme le vétiver. Des essences endémiques sont également à l'étude.

En matière d'organisation, la société SEREI NO NENGONE a la charge de la transformation de la matière première (bois de cœur de santal) en extrait ou en huile essentielle qu'elle destine aux marchés internationaux des arômes (parfumerie de luxe, cosmétique).

La société TAKONE se charge d'acheter la matière première pour le compte de la SARL SEREI NO NENGONE. Elle a également pour mission de reproduire et planter des santals chaque année sur les Îles Loyauté. Cette obligation incombe à l'industriel, la société SEREI NO NENGONE, qui délègue cette mission à la société TAKONE, et fait l'objet d'une convention.

Cette obligation de reboisement (acte coutumier portant accord d'un projet économique N°1/NG/ECO/GM/1 du 23 février 2015 et Convention d'approvisionnement entre SEREI NO NENGONE et TAKONE d'une part et la Grande Chefferie du district coutumier de Guahma, 18 février 2013) est de 3 arbres plantés pour 1 arbre coupé. Or, la société TAKONE replante en moyenne 1500 plants sur les Îles Loyauté, soit un minimum de 5 fois plus que la réglementation provinciale définissant l'organisation et le fonctionnement de la filière santal.

Le capital de la société SEREI NO NENGONE est détenu majoritairement par des associés maréens.

La société TAKONE est la propriété du GDPL TAKONE, représentant le district de GUAHMA, île de MARE. La vision et la vocation de la société TAKONE, impulsée par le GDPL éponyme, est d'être initiateur de projets de développement économique sur les Îles Loyauté ayant pour objectif de créer de la valeur ajoutée (richesse) sur les îles se formalisant par la création d'emplois pérennisés et donc de rendre possible pour les populations des Îles Loyauté de gagner leur vie tout en vivant sur leur île.

Démarche de certification FSC de la filière santal sur les îles Loyauté

Fortement impliquées dans l'organisation coutumière des îles Loyauté, les sociétés SEREI NO NENGONE et TAKONE ont débuté dès 2011 un processus de signature de conventions d'approvisionnement avec les districts et clans gardiens des îles de Lifou et Maré. Ces conventions sont construites, d'une part, sur les valeurs de la coutume et de ses promoteurs, et d'autre part, sont guidées par l'impulsion d'une démarche de certification FSC. Les premières signatures de conventions sont intervenues ainsi en février 2013.

Ces conventions prévoient que :

- La société TAKONE participe au développement des capacités financières, techniques et logistiques des populations des îles,
- Les autorités coutumières gardent tous leurs droits et le plein contrôle de la gestion de leurs terroirs et ressources,
- Les autorités coutumières ont le droit de donner ou de retirer leur consentement aux activités d'exploitations forestières touchant leurs droits, terroirs et ressources,

Les populations des îles gardent la pleine responsabilité de la protection des sites ayant une signification culturelle, économique, écologique ou religieuse, particulière pour eux. Réalisant eux-mêmes les activités de coupe et de reboisement, ou en autorisant expressément l'accès au personnel de TAKONE Sarl (eux-mêmes autochtones locaux) au cas par cas, ils veillent donc à préserver ces sites dans leurs activités.

Un grand nombre de concertations ont été réalisées et continuent de l'être sur l'ensemble des îles, dans les buts de rappeler les règles de bonne conduite de gestion de la filière santal et de répertorier sur les cartes les sites que les Kanaks acceptent de révéler. Les sites tabous et autres sites dont ils souhaitent préserver le secret sont, encore une fois, protégés par défaut puisque les détenteurs de ces sites sont ceux-là mêmes qui réalisent directement les interventions en forêt ou qui les autorisent au cas par cas.

CECI ETANT DIT :

La mission, la vision, les valeurs et les objectifs¹ des sociétés SEREI NO NENGONE (SNN) et TAKONE Sarl sont les suivants :

Mission :

La mission des sociétés SEREI NO NENGONE et TAKONE est de produire, sur les îles Loyauté, dans le respect de son environnement, des essences aromatiques de qualité issues d'une ressource naturelle renouvelable, et à destination des marchés internationaux de la parfumerie de luxe et de la cosmétique bio.

Vision :

Pour ce faire, le projet porté par les sociétés SEREI NO NENGONE et TAKONE a été réalisé sur l'île de MARE pour démontrer qu'il est possible de faire du développement économique ambitieux, sur les îles Loyauté et en environnement traditionnel, et porté par les populations des îles Loyauté.

¹ Tels qu'exprimés dans les conventions avec les coutumiers et dans le reste de ce document de gestion.

La stratégie et les actions s'organisent autour des principaux objectifs stratégiques suivants :

- Développer des relations plus harmonieuses entre culture Kanak et modernité,
- Construire une stratégie économique plus orientée sur la compétitivité, que sur des situations de protection de marchés,
- Organiser une meilleure répartition des fruits de la croissance,
- Tendre vers une politique de l'emploi donnant sa chance à tous,
- Contribuer à une meilleure répartition du tissu économique calédonien, créatrice d'emplois pour rendre possible pour les populations des Îles Loyauté de gagner leur vie tout en vivant sur leur île,
- Organiser l'exploitation des ressources naturelles renouvelables autour des grandes valeurs du développement durable.

C'est donc le pari d'un développement industriel international et concerté, sur foncier coutumier, devant donner sens à la notion Kanak de la terre, terre nourricière et objet de relation de partage pour l'épanouissement de l'homme dans le respect de son environnement.

Le projet repose donc sur le respect de normes environnementales et sociétales et l'assurance de la pérennité de la ressource naturelle.

Valeurs :

Les principes moraux et sociétaux sur lesquels les sociétés SEREI NO NENGONE et TAKONE se basent pour évoluer et prendre leurs décisions stratégiques sont les suivantes :

- Concilier développement social, croissance économique et respect de l'environnement,
- Respecter et connaître les valeurs de son l'environnement naturel (écosystèmes et de la culture, des droits fonciers, légaux et coutumiers),
- Respecter les valeurs de la coutume,
- Valoriser, former et aider à la prise de confiance de la jeunesse sur les îles loyauté,
- Encourager le transfert de compétences par le partage,
- Innover en favorisant les échanges d'expérience en local et à l'international,
- Être proche des fournisseurs.

Objectifs et moyens opérationnels :

Implantée sur des terres coutumières, l'objet social des sociétés SEREI NO NENGONE et TAKONE est de produire, sur les îles Loyauté, dans le respect de son environnement, des essences aromatiques de qualité issues d'une ressource naturelle renouvelable, et à destination des marchés internationaux de la parfumerie de luxe et de la cosmétique bio.

Le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de TAKONE, précise les objectifs de gestion, leurs cibles vérifiables et moyens d'évaluations. Ces objectifs de durabilité de l'entreprise, qui guident l'ensemble de ses actions, sont en résumé les suivants :

- Assurer la pérennité économique du projet,
- Préserver et accroître la ressource naturelle du santal sur les îles loyauté,
- Favoriser l'insertion de la jeunesse Kanak des îles loyautés,
- Organiser une bonne répartition des fruits de la croissance,
- Créer une forte implication et cohésion sociale pour opérer,

- Maintenir des valeurs environnementales.

Engagements :

Les sociétés SEREI NO NENGONE et TAKONE s'engagent à implanter et à maintenir, sur le long terme, des valeurs, des pratiques de gestion forestière et une chaîne de traçabilité, conformes aux principes et critères FSC et aux politiques et normes associées².

Ces normes internationales favorisent la consommation de bois issu de forêts gérées de façon responsable, afin de garantir un usage rationnel des ressources naturelles.

Concrètement, elles s'engagent publiquement à ne pas être, directement ou indirectement, impliquées dans les activités suivantes :

- Exploitation forestière illégale ou commerce de bois ou de produits forestiers illégaux,
- Violation des droits humains et traditionnels dans les opérations forestières,
- Violation de la législation en matière de corruption ; corrompre ou se laisser corrompre, financièrement ou sous une autre forme,
- Destruction des valeurs de haute conservation dans les opérations forestières,
- Conversion significative de forêts en plantations ou en utilisation non forestière,
- Introduction d'organismes génétiquement modifiés dans l'exploitation forestière,
- Violation de n'importe quelle convention de l'OIT, tel que défini dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998 ; en particulier sur :
 - Le travail des enfants,
 - Le travail forcé et obligatoire :
 - Violence physique et sexuelle,
 - Travail en servitude,
 - Retenue de salaire, paiement des frais d'emploi et/ou paiement d'un dépôt pour commencer à travailler,
 - Restriction de mobilité ou de mouvement,
 - Confiscation du passeport et des documents d'identité,
 - Menaces de dénonciation aux autorités.
 - La discrimination en matière d'emploi et de profession,
 - La liberté association et le droit de négociation collective.

Fait pour valoir de droit.

Maré, le 9 avril 2026

Pour la société SEREI NO NENGONE



SEREI NO NENGONE
District de GUAFIHA-Lieu-dit LY
BP 142 - 98828 MARE CEDEX
NOUVELLE-CALÉDONIE

Tel : 00 687 43 17 17

Mail : compta@sereinengone.nc

Seuls au capital de 499 999 F ERF Inscrit au RCS de Nouméa : 8 881 874

Pour la société TAKONE



TAKONE
District de GUAFIHA Lieu dit LY
BP 142 - 98828 MARE CEDEX
NOUVELLE-CALÉDONIE

Tel : 00 687 64 36 75

Mail : compta@takone.nc

Ridet : 1622995.001

² "Politique pour l'Association d'Organisations avec le FSC" (FSC-POL-01-004)